

«L'enjeu est de taille»



Nous votons le 24 septembre sur la Prévoyance 2020. Il s'agit de consolider aujourd'hui les assurances sociales pour éviter des milliards de pertes et des réductions de rentes. Un refus aurait des conséquences catastrophiques, selon le conseiller fédéral Alain Berset.



Rolf Murbach et Therese Jäggi



Nicolas Brodard

PORTRAIT

ALAIN BERSET (45)

a été élu au Conseil fédéral en décembre 2011 à la succession de Micheline Calmy-Rey. Auparavant, il représentait le canton de Fribourg au Conseil des Etats, qu'il a présidé durant la période 2008-2009. Depuis 2012, il est à la tête du Département fédéral de l'intérieur.

Context: Monsieur le Conseiller fédéral, la Prévoyance 2020 vise une consolidation des assurances sociales. Une hausse des rentes AVS de 70 francs implique un surcoût qui se chiffre en milliards. N'est-ce pas contradictoire?

Alain Berset: Ce modèle assure la stabilité du système de l'AVS et de la prévoyance professionnelle dans sa globalité. Pour stabiliser les caisses de pensions, le taux de conversion doit être abaissé. Pour que le niveau des

prestations actuelles puisse être maintenu malgré cette baisse, il faut une mesure de compensation. Les 70 francs font partie de cette compensation. Mais la plus grande partie sera compensée à travers des mesures au niveau du deuxième pilier. Le bonus de 70 francs de l'AVS sera financé par une légère hausse de 0,15 pourcent des cotisations des employés et des employeurs à l'AVS.

La réforme implique une hausse de l'âge de la retraite des femmes à 65 ans. En même temps, le taux de conversion du deuxième pilier diminue et induit une baisse des rentes. Pourquoi les employés devraient accepter cette réforme?

Ce n'est pas vrai, le niveau des rentes AVS et de la prévoyance professionnelle seront dans l'ensemble maintenues si

on les réforme en même temps et si l'on adopte des mesures de compensation. C'est la différence majeure avec le projet de 2010 qui a été clairement refusé en votation populaire parce qu'il aboutissait à une baisse des rentes. En ce qui concerne les femmes, il est vrai qu'elles payent un certain tribut à la réforme. Mais elles y gagnent aussi. Les personnes qui travaillent à temps partiel ou qui ont des bas salaires, verront leur prévoyance s'améliorer significativement. Et cela concerne surtout les femmes. Un demi-million de femmes actives ne disposent actuellement pas de deuxième pilier. Avec la réforme, leur rente AVS augmentera de 840 francs par an. Les opposants au projet disent qu'il ne s'agit que d'un «susucré». Ça me dérange.

Pour quelle raison?

Beaucoup de retraités vivent très modestement et sont tributaires d'une AVS solide. En particulier les femmes qui

ont interrompu leur carrière ou ont travaillé à temps partiel et ont en conséquence moins cotisé au deuxième pilier. Leurs retraites sont en moyenne de 60 pourcents plus basses que celles des hommes. Pour elles, un bonus AVS est synonyme de plus de justice dans la prévoyance. D'un autre côté, les 70 francs supplémentaires compensent en partie la baisse parfois salée du taux de conversion au niveau des caisses de pension fournissant des prestations surobligatoires.

Le peuple a refusé la hausse de l'âge de la retraite en 2004. Le degré d'acceptation en la matière a-t-il évolué depuis?

Si l'on prend la hausse de manière isolée, je ne pense pas. Mais contrairement aux tentatives de réformes passées, nous votons cette fois-ci sur une solution globale équilibrée constituée d'un train de mesures coordonnées qui, dans l'ensemble, sont acceptables pour le plus grand nombre. Même pour ceux



qui sont en principe opposés à une hausse de la retraite des femmes. Les grandes organisations féminines sont d'ailleurs toutes favorables au projet. En plus, la Prévoyance 2020 amène des adaptations attendues depuis longtemps, comme par exemple la possibilité de passer progressivement à la retraite en percevant des rentes partielles.

ANNONCE

Formation professionnelle en blended learning



F O R M A T I O N

www.fmpformation.ch

Prochains débuts de cours - 2017

25.09	Certificat MarKom - Généraliste en Marketing
30.10	Certificat HRSE - Assistant(e) en Gestion du Personnel
18.09	Brevet Fédéral - Spécialiste en RH
06.11	Brevet Fédéral - Spécialiste en Vente
06.11	Brevet Fédéral - Spécialiste en Marketing

New ! Subvention Fédérale



info@fmpformation.ch - Tél. info : 021 800 55 55



En Suisse romande, les syndicalistes sont très stricts en ce qui concerne l'âge de la retraite des femmes. En tant que conseiller fédéral socialiste, pensez-vous devoir rejeter cette mesure?

Le PS, l'USS, les Verts et de nombreuses organisations qui sont sensibles aux questions sociales soutiennent la réforme. Tout comme des pionnières en matière d'amélioration de l'AVS pour les femmes, comme Ruth Dreifuss ou Christiane Brunner. Parce que, pris

«L'AVS des jeunes aussi est garantie.»

dans son ensemble, le projet révèle ses atouts. La réforme est un bon compromis à l'helvétique. Je suis conscient du fait que cette réforme est complexe. C'est notre devoir de bien l'expliquer et de mettre en évidence comment elle permet d'assurer le financement des assurances sociales et des rentes. L'enjeu est de taille.

Certains reprochent au projet d'être injuste envers les jeunes et les générations futures parce qu'ils devraient cotiser davantage pour financer les rentes des aînés. Que leur répondez-vous?

Ce qui serait injuste envers les jeunes, ce serait de ne rien faire. Les baby-boomers partent actuellement à la retraite. Les intérêts sont bas depuis des années. Sans réforme, l'AVS plongera rapidement gravement dans le rouge. Si l'on veut maintenir un système de prévoyance vieillesse comme aujourd'hui, il faut bien que quelqu'un paye. Si l'on tarde à réformer, cela deviendra tout simplement plus cher et les mesures seront plus radicales. En clair, il faudra plus de retenues sur les salaires et/ou une hausse plus forte de la TVA pour financer le niveau actuel des rentes et compenser les déficits de l'AVS. Ou alors réduire les rentes. C'est vrai que les jeunes payent un peu plus, mais cela permet en retour d'assurer leur AVS et leur prévoyance professionnelle. Par

ANNONCE

virgile formation

Un centre de formation de la Société des Employés de Commerce

Nos filières de formation

- Administration
- Assurances sociales
- Economie d'entreprise
- Finance, Comptabilité et Controlling
- Informatique
- Langues
- Management
- Ressources humaines

Séances d'information

Spécialiste en finance et comptabilité - Brevet fédéral

- **Lausanne**, 2 novembre 2017 à 18h00, HEP, avenue de Cour 33
- **Vevey**, 6 novembre 2017 à 18h00, Virgile Formation, Quai Maria-Belgia 18
- **Genève**, 7 novembre 2017 à 18h00, FER (Fédération des Entreprises Romandes), rue de Saint-Jean 98

Practice Controlling Diploma

- **Lausanne**, 26 septembre 2017 à 18h00, HEP, avenue de Cour 33

+41 21 921 19 62

www.virgileformation.ch

ailleurs, ils bénéficieront aussi du bonus de 70 francs.

Et les caisses de pension?

Aujourd'hui, 1,3 milliards de francs sont versés chaque année par les jeunes aux aînés, afin que les rentes de ces derniers puissent être payées. Il s'agit d'une redistribution considérable que la réforme permettra de réduire fortement. Un oui à la réforme est donc dans l'intérêt des jeunes générations, puisqu'elle contribue à une AVS sûre tout en combattant une redistribution injuste dans le deuxième pilier.

L'argument principal des opposants du camp bourgeois consiste à dire que la réforme déséquilibrera encore davantage l'AVS plutôt que de l'assainir. Et ce, entre autres à cause du bonus de 70 francs.

C'est complètement faux. En cas de refus du projet, l'AVS engendrera dans quelques années un déficit annuel de 7 milliards. Le fonds AVS serait ainsi pratiquement vide en 2030. Nous ne pourrions plus verser de rentes. En cas de oui, au contraire, le fonds AVS sera maintenu et les rentes assurées. Les 70 francs n'y changent rien. Leur financement est entièrement garanti jusqu'en 2040 environ.

Qui est-ce qui finance ce bonus?

Ce sont les employeurs et les employés qui le financent chacun à travers 0,15 pourcents de prélèvement supplémentaire sur les salaires. Les cotisations n'augmentent ainsi que très légèrement. Un employé paye 1,50 francs pour 1000 francs de salaire. La mesure est donc raisonnable. La dernière fois que ces cotisations ont augmenté, c'était il y a plus de 40 ans. Depuis lors, plus jamais!

Les 70 francs destinés aux nouveaux retraités devraient permettre au projet de récolter une majorité au sein de la population. Or cette mesure est très débattue. Ce bonus de 70 francs est-il trop élevé?

C'est un élément controversé. Mais ces 70 francs sont nécessaires si l'on souhaite éviter une réforme impliquant une baisse des rentes qui n'aurait aucune chance devant le peuple.

Les opposants au projet viennent de tous les bords: de l'économie, des employeurs, des jeunesse socialistes

et des sections syndicales romandes.

Cette large alliance vous inquiète-t-elle?

Le camp des opposants est effectivement large et réunit des milieux de gauche comme de droite. Mais il ne s'agit pas d'une alliance: leurs motifs de refus sont totalement différents. S'il y a des opposants tout à gauche et tout à droite de l'échiquier politique, c'est bien qu'on a trouvé une voie médiane. Le projet est un compromis, dont l'élaboration a duré sept ans. Nous avons tous intérêt à disposer d'une bonne prévoyance vieillesse. C'est notre assurance

«La réforme est dans l'intérêt des jeunes générations, puisqu'elle contribue à une AVS sûre tout en combattant une redistribution injuste dans le deuxième pilier.»

sociale la plus importante. Tout le monde doit y contribuer et consentir à quelques sacrifices. Mais une réforme réussie bénéficie à tout le monde. Les dernières tentatives de réformes de nos assurances sociales ont échoué parce qu'elles n'étaient pas assez équilibrées. Depuis 20 ans, plus aucune réforme fondamentale n'a abouti. Aujourd'hui, une adaptation est nécessaire. L'enjeu du 24 septembre est de taille, il y va de la sécurité et de la stabilité des rentes des retraités actuels et futurs.

Que se passera-t-il si la réforme échoue?

Rien ne changerait pour le moment au niveau de l'âge de la retraite, des cotisations et des rentes. Mais le phénomène de redistribution au sein du deuxième pilier continuerait et l'AVS engendrerait chaque année des milliards de déficit. Plus nous attendons, plus il sera difficile de trouver une solution qui soit acceptable pour une majorité de la population tout en étant supportable pour les milieux économiques. Si nous ne le faisons pas maintenant, nous perdrons un temps considérable. Pour une réforme, il faut toujours compter cinq ans ou plus.

Les partis bourgeois veulent augmenter l'âge de la retraite à 67 ans.

Il ne faut pas se voiler la face. Dans certaines branches, les gens ne peuvent pas travailler au-delà de 65 ans pour des raisons de santé. Par ailleurs, les aînés ont aujourd'hui déjà du mal à trouver du travail. Actuellement, le marché du travail ne permet pas une hausse de l'âge de la retraite à 67 ans. Avec le projet de réforme, il s'agit de faire enfin le pas vers une flexibilisation de l'âge de la retraite.

Les retraités actuels ne bénéficient pas de la réforme, mais ils subiront sans contrepartie la hausse de la TVA qui doit assainir l'AVS. Les opposants parlent d'une société à deux vitesses.

Les retraités actuels disposent une contrepartie de taille à cette légère hausse de la TVA: la certitude que leurs rentes AVS sont assurées. Les retraités actuels ne payent pas pour des mesures en contrepartie desquelles ils n'obtiennent rien. C'est élémentaire. Le bonus de 70 francs n'est financé que par les cotisations des personnes actives qui bénéficieront ensuite de ce bonus.

Le projet est équilibré. Est-il également durable?

Il garantit la stabilité et un financement solide jusqu'à la fin de la prochaine décennie. Il n'existe pas de réforme définitive. Nous devons continuellement nous prononcer sur des réformes de nos assurances sociales. Et c'est très bien comme cela: la société et la façon dont nous travaillons évoluent perpétuellement. Par exemple, au cours des dernières années, de nombreux postes à temps partiel ont vu le jour et il y a quelques branches à bas salaires. La société doit être en mesure de réagir à ce type de développements. La population doit se prononcer continuellement sur des adaptations. L'AVS a fait l'objet de réformes à dix reprises au cours de ses cinquante premières années d'existence. Mais depuis vingt ans, nous faisons face à un blocage des réformes. ✕

Double oui

La Société des employés de commerce recommande d'adopter la réforme.